

REGLEMENT PRESSE

ARTICLE 1 : Demande d'accréditation

Toute demande d'accréditation presse doit s'effectuer uniquement sur le site Internet www.tvfestival.com, rubrique Presse. Chaque demande d'accréditation sera visée par la Commission du Service Presse qui se réserve le droit de valider ou refuser le dossier. Le journaliste sera informé de la décision de la Commission par e-mail. La clôture des demandes d'accréditation est fixée au vendredi 10 mai 2024.

ARTICLE 2 : Retrait des badges

Les badges sont à retirer à l'Accueil Presse du Festival au Grimaldi Forum, du vendredi 14 au lundi 17 juin de 9h00 à 17h00 et mardi 18 juin de 9h00 à 12h00.

ARTICLE 3 : Badge

Le badge est nominatif et ne peut être cédé. Tout badge perdu ne pourra être remplacé. Il est formellement interdit à toute personne accréditée au Festival de Télévision de Monte Carlo d'organiser des activités presse sauvages, non validées par le Service Presse en dehors du Grimaldi Forum. Le non-respect de cette règle entraînera le retrait définitif du badge par le service presse du Festival de Télévision de Monte-Carlo.

ARTICLE 4 : Hébergement

Le Festival de Télévision de Monte-Carlo propose aux journalistes accrédités des tarifs négociés pour leur réservation d'hôtel (liste des hôtels disponibles sur www.tvfestival.com).

ARTICLE 5 : Tournage en Principauté

Les prises de vues à Monaco sont réglementées. Si vous souhaitez tourner en Principauté veuillez contacter le service presse : press@tvfestival.com

ARTICLE 6 : Droits d'images

Toutes les personnes accréditées au Festival de Télévision de Monte-Carlo cèdent leurs droits d'images aux organisateurs.

ARTICLE 7 : Mise à disposition d'images vidéo

L'organisation met à la disposition des images vidéo. Ces images téléchargeables sont gratuites et libres de droit, à usage exclusif de la presse.

Inscription sur <http://vs.tvfestival.com>

ARTICLE 8 : Services de Presse

Pendant le Festival, l'organisation met à la disposition des journalistes et des photographes, une salle de presse.

ARTICLE 9 : Tenue vestimentaire

Pendant le Festival, une tenue correcte est exigée.

ARTICLE 10 : Responsabilités

Tout journaliste accrédité au Festival de Télévision de Monte-Carlo est géré par le Service Presse du Festival. Pour toute question ou litige, le Service Presse est la seule autorité compétente.

ARTICLE 11 : Restrictions

- Les demandes d'accréditations sont réservées aux journalistes & photographes de +18 ans
- Les photographes freelance ne sont pas acceptés.